

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 31 JANVIER 2017 A 19 HEURES

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François LÉPINEUX, Maire.

Présents :

Mesdames AL-GAMRA Esmâ, BAURY Christine, BOUIGUE Sylvie, GILLAUX Sophie, LAMOTTE Anne, MELLET Anne-Marie, PERRIER Véronique, SCIBOR Patricia, TABORSKI Catherine et Messieurs BRETOS Cédric, DUTHOIT Dominique, HOUZÉ Christophe, JEANNE Frédéric, LÉPINE Hervé, POMMET Bernard, ZANATTA Thierry

Pouvoirs :

Madame LEBOUL Françoise donne pouvoir à Madame Catherine TABORSKI
Monsieur DELMAS Eric donne pouvoir à Monsieur JEANNE Frédéric
Monsieur MANGION Christophe donne pouvoir à Monsieur POMMET Bernard
Monsieur VERGÉ Jean-Pierre donne pouvoir à Monsieur ZANATTA Thierry

Absent :

Messieurs CUNNAS Bernard et YEFSAH Matthieu

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Ouverture de la séance à : 19 heures.

Secrétaire de séance : Monsieur LÉPINE Hervé



2017-1-1 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2016.

Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour demande au conseil municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au procès-verbal du 12 décembre 2016.

En l'absence d'autre remarque il considère qu'il est adopté.

Par :

Voix pour : 21

Voix contre : 0

Abstention : 0

2017-1-2 CIMETIERE : Délégation à Monsieur le Maire pour l'acquisition des parcelles nécessaires à l'accès du nouveau cimetière

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à des acquisitions pour accéder au nouveau cimetière.

Ce nouveau cimetière doit être réalisé au bout du chemin des Coustalasses. Sa réalisation rend nécessaire l'acquisition d'une partie de la parcelle numéro AH section 81 et 82 permettant ainsi son accès.

Monsieur le maire demande aux membres du Conseil Municipal de lui donner mandat pour mener, dans un premier temps, les négociations à l'amiable puis, si nécessaire d'engager une procédure d'expropriation avec déclaration d'utilité publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-de donner mandat à Monsieur le Maire afin de réaliser cette acquisition soit par voie amiable soit par voie d'expropriation,

-de donner mandat à Monsieur le Maire afin de signer tous les documents afférents.

Par :

Voix pour : 21

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

2017-1-3 COMMUNICATION - Installation d'un panneau électronique d'affichage pour communication communale

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Anne LAMOTTE, Conseillère Déléguée à la Communication et Pôle Économique qui présente à l'assemblée le projet d'installation sur la Commune d'un panneau électronique d'affichage.

- Projet d'installation d'un journal électronique d'information municipale :

Afin de développer et renforcer la communication citoyenne sur notre commune, le groupe communication a comme objectif de mettre en place un panneau lumineux dit journal électronique d'information municipale.

En effet, le panneau lumineux offre une solution de communication dynamique pour diffuser une information utile, en temps réel et adaptée à chaque contexte. Le but est de coupler cette communication sur les écrans et sur les applications smartphone.

Cette communication dynamique permettra de :

- ☞ **Créer et favoriser un lien** d'échange avec les administrés et les visiteurs.
- ☞ **Valoriser la commune**, les services mis en oeuvre et les acteurs locaux socio-professionnels, élus et associations.
- ☞ **Communiquer à chacun**, en fonction de son profil et de ses besoins, une information accessible, contextuelle et utile.

Le lieu d'implantation sera décidé en partenariat avec le fournisseur en amont de la commande lors d'une visite en raison des contraintes techniques.

Le budget prévisionnel de l'achat de ce panneau est de 8000€ HT.
La mise en place est de 6 semaines après la commande.

Pour le financement de ce projet, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide parlementaire.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal se prononce pour l'achat d'un panneau électronique d'affichage :

Par :

Voix pour : 21

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

2017-1-4 QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40

Le Maire



Le Secrétaire

p/lo
